



THIVERVAL-GRIGNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 Mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois Mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET, Maire.

La séance est ouverte à 19h 30 étaient présents : Messieurs Rémi LUCET, Didier BRILLANT, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, Laurent MEULENYSER, Michel BUXERAUD, Dominique TRUFFAULT, et Mesdames, Nadine GOHARD, Marie GARCIA, Sandrine JOURNE, Liliane BAYANO.

Madame Catherine LANEN donne procuration à Madame Nadine GOHARD,
Madame Hélène CÔME donne procuration à Madame Laurence VAUVERT,
Absent excusé : Monsieur Jason REGNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint,

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2014 fait l'objet de deux remarques.

- a) Monsieur le Maire confirme que le poste créé en Mairie, à l'occasion du départ en retraite de deux de nos agents, ne correspond pas à du « Poste pour Poste ». Le travail sera réparti au sein des services.
- b) Un oubli s'était glissé dans les listes des membres des commissions.

Madame Laurence VAUVERT fait bien partie de la commission CCAS.

Monsieur Jason REGNIER est bien délégué aux associations avec Nadine GOHARD.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération pour la constitution de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres. En effet, la première délibération inscrivait le Maire en membre titulaire, alors que celui-ci en est le Président légal. La Préfecture demande donc de renommer la commission.

Titulaires : Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, et Bertrand VACHETTE,

Suppléants : Marie GARCIA, Nadine GOHARD, et Dominique TRUFFAULT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte cette proposition.

2. Délibération pour une ligne budgétaire sur demande de la Trésorerie Principale,

Il convient de :

- Régulariser le compte 6413 (Personnel non titulaire) vers le compte 64168 (emploi d'insertion) pour la somme de 14940.00 Euros,

- Régulariser le compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 73924 (Fonds de solidarité commune) pour la somme de 2965.00 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte ces deux régularisations.

3. Délibération pour instaurer un droit de place pour les professionnels qui s'installent sur la commune pour effectuer une vente.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour établir un nouveau droit de place pour les professionnels qui s'installent sur la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les droits de place comme suit :

Une journée avec électricité 50 euros,

Une journée sans électricité 40 euros,

Une demi-journée avec électricité 25 euros,

Une demi-journée sans électricité 20 euros

4. Délibération pour autoriser le Maire à signer la convention n°2 avec la société LPCR.

Monsieur le Maire, rappelle que la commune et la société LPCR ont signé le 11 décembre 2011, une convention permettant à la société la jouissance des locaux du site de Folleville ALSH, et crèche,

Cette convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la nouvelle convention.

5. Délibération afin de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur la commune.

Un nouveau décret prévoit de supprimer à déclaration préalable les travaux de ravalement, sauf délibération contraire du Conseil Municipal. Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalements, et soumettre cette déclaration aux Bâtiments de France, comme auparavant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte cette proposition

Tour de table :

Daniel BOSSE explique que les travaux de la rue de Rougemont et du chemin du Parc vont bientôt être entrepris.

Michel BUXERAUD indique que des disparitions ont été constatées sur le chemin des Meuniers, près du rucher dont une cuve de 1000 litres. Une plainte a été déposée en gendarmerie.

Sandrine JOURNE, s'interroge sur la régularité des cours d'anglais en classes de CM1 ET CM2. Le Maire lui répond qu'il se renseignera sur ce sujet.

Laurent MEULENYSER, explique que le prochain numéro de TGV, comportera 8 pages. Les principaux sujets évoqués: les rythmes scolaires, et le nouveau chantier de Folleville,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 10.